

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue en visioconférence, le **mardi 18 janvier 2022** à compter de **18 h 45**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **DOSSIER EMPLOYÉ 32-005**
6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-378 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2022**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, *Décret numéro 1624-2021*, la séance extraordinaire du conseil se déroule par visioconférence. La publicisation des délibérations sera sur le site internet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-19

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la situation actuelle causée par la pandémie et du décret, la séance a été faite en visioconférence. Ce point n'a donc pas été traité puisque la municipalité n'a reçu aucune question suite à l'avis public émis à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-20

5. DOSSIER EMPLOYÉ 32-005

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et l'employé portant le matricule 32-005 concernant les modalités de départ de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été préparé et accepté par l'employé, cette entente ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise le maire de la Municipalité à signer le document « Transaction et quittance » approuvé et accepté par l'employé.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer les sommes prévues au document « Transaction et quittance » lorsque celui-ci aura été signé par l'employé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-21

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-378 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal mentionne que le conseil municipal peut, par règlement, imposer des taxes et que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet de fixer les modalités de leur perception;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance régulière tenue le 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance régulière tenue le 11 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-378 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2022.

QUE le règlement 2022-378 fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-22

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 18h54.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière